

Vétérinaires et Bien-Être Animal



anima
QUÉBEC

Caroline de Jaham, DMV, MSc, DACVD

Directrice Générale

Centre Vétérinaire DMV

Montréal-Blainville-St-Hubert

Professeure Associée FMV (UDM) St-Hyacinthe

Présidente Anima-QC

cdejaham@centredmv.com

Slide 1

A1

Admin, 09/02/2011



Le Bien-Être Animal au Québec

LA MISSION

L'association nationale d'intervention pour le mieux-être des animaux, ANIMA-Québec, est un organisme à but non lucratif dont la mission est de veiller à la sécurité et au bien-être des chiens et des chats du Québec par des activités d'inspection, d'éducation et d'information.

LE MANDAT

ANIMA-Québec reçoit du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) le mandat d'appliquer les dispositions de la section IV.1.1 De la sécurité et du bien-être des animaux de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42).

LES MOYENS

Inspecter les lieux de vente, de garde et d'élevage de chiens et de chats, informer les propriétaires et les éduquer au regard des pratiques généralement reconnues.

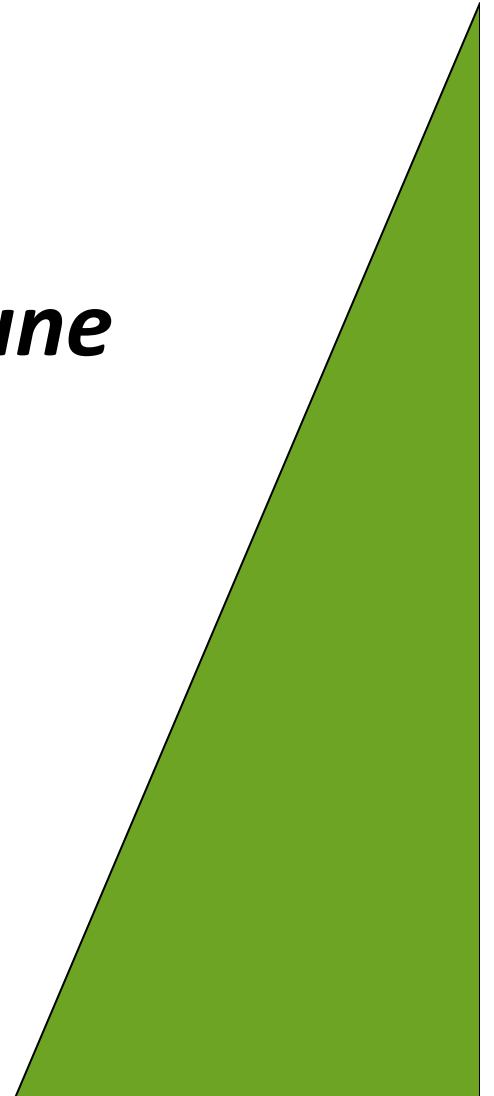
www.animaquebec.com

1 866 321-1771

Le bien-être Animal- Pourquoi une priorité?

“On peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont les animaux y sont traités”

Gandhi



Bien-être Animal-Pourquoi une priorité?

Engagement professionnel

*"..En tant que membre de la profession de médecin vétérinaire, j'affirme solennellement ... Je m'efforcerai de protéger la santé et le bien-être des animaux, de **soulager leurs souffrances**, de protéger la santé publique ..."*



Bien-être Animal-Pourquoi une priorité?

Vétérinaires sont formés et capables:

- Juger la salubrité et sécurité de l'habitat
- Juger la qualité des soins prodigués
- Le lien entre violence/abus aux animaux et violence familiale est réel



*Je m'efforcerai de protéger la santé et le bien-être des animaux, de soulager leurs souffrances, **de protéger la santé publique ...**"*



Bien-être Animal-Pourquoi une Priorité?



- Étude Canadienne 2004– Calgary HS/YWCA
- [S. McIntosh](#)
 - 56% des femmes abusées possédant un animal rapportaient que l’auteur de la violence avait menacé ou blessé leur animal
 - 21% savaient que l’abuseur avait utilisé de violence envers un animal durant leur enfance ou adolescence
 - 65 % croyaient que les enfants étaient conscients de la violence et qu’elle avait un impact sur eux



Bien-être Animal-Pourquoi une priorité?



- ACMV site: Violence envers les animaux

[Le Lien](http://veterinairesaucanada.net/ANIMAL-ABUSE-LINK.ASPX)

<http://veterinairesaucanada.net/ANIMAL-ABUSE-LINK.ASPX>



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION

L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

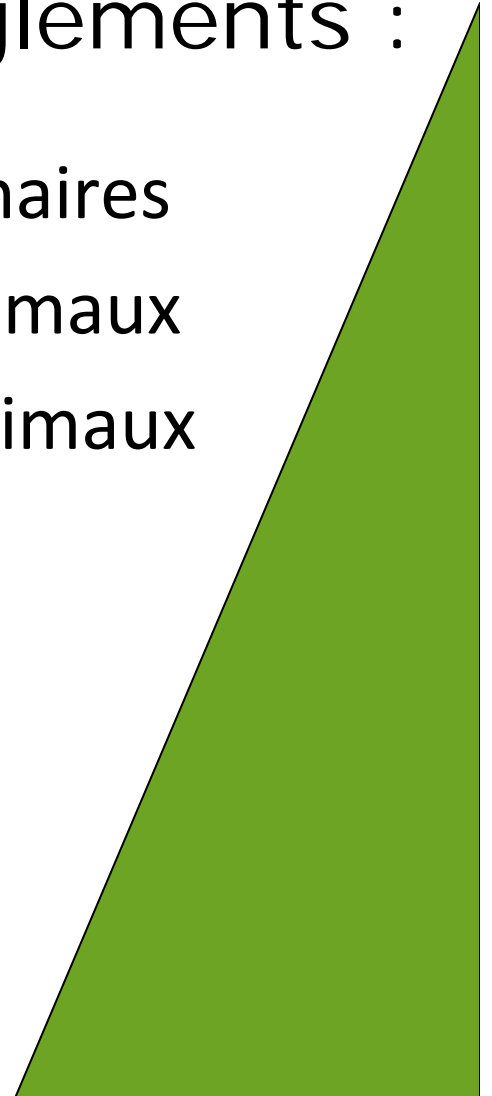


Bien-être Animal-Que faire en cas d'abus/négligence?



Se renseigner sur les Lois et Règlements :

- Droits et obligations des médecins vétérinaires
- Lois provinciales sur la protection des animaux
- Lois fédérales sur la cruauté envers les animaux
- Applications des lois
 - Cadre d'application
 - Organismes impliqués



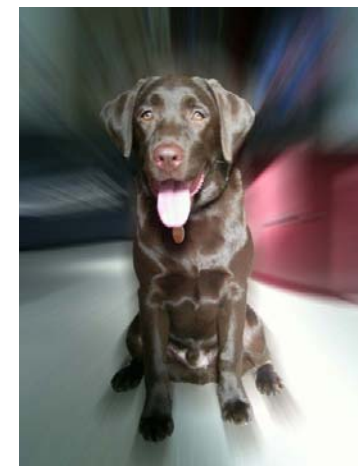
Les lois en vigueur au Québec:

Loi fédérale (1892)

PARTIE XI : ACTES VOLONTAIRES ET PROHIBÉS
CONCERNANT CERTAINS BIENS

La loi sur la cruauté envers les animaux volontairement cause ou, s'il en est le propriétaire, volontairement permet que soit causée à un animal ou un oiseau une douleur, souffrance ou blessure, sans nécessité.

Policiers et constables spéciaux désignés (SPA-SPCA)



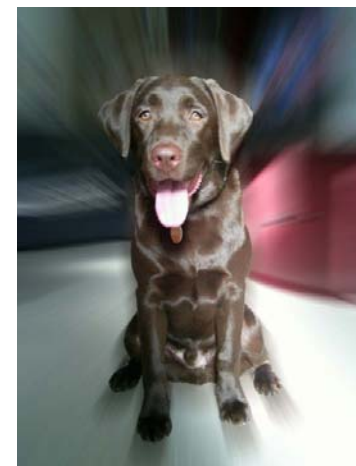
Les lois en vigueur au Québec:

Loi fédérale (1892)

PARTIE XI : ACTES VOLONTAIRES ET PROHIBÉS
CONCERNANT CERTAINS BIENS

La loi sur la cruauté envers les animaux volontairement cause ou, s'il en est le propriétaire, volontairement permet que soit causée à un animal ou un oiseau une douleur, souffrance ou blessure, sans nécessité.

Policiers et constables spéciaux désignés (SPA-SPCA)



Les lois en vigueur au Québec:

Loi provinciale (2004)

section IV.1.1 de la sécurité et du bien-

être

1° n'a pas accès à de l'eau potable ou à de la nourriture en quantité et en qualité compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce;

2° n'est pas gardé dans un habitat convenable et salubre, ou n'est pas convenablement transporté dans un véhicule approprié;

3° est blessé ou malade et ne reçoit pas les soins de santé requis par son état;

4° est soumis à des abus ou des mauvais traitements qui peuvent affecter sa santé;

5° sous réserve des paragraphes précédents, est gardé ou transporté en contravention aux normes réglementaires prises en application de l'article 55.9.14.1 *



Le *Momentum*

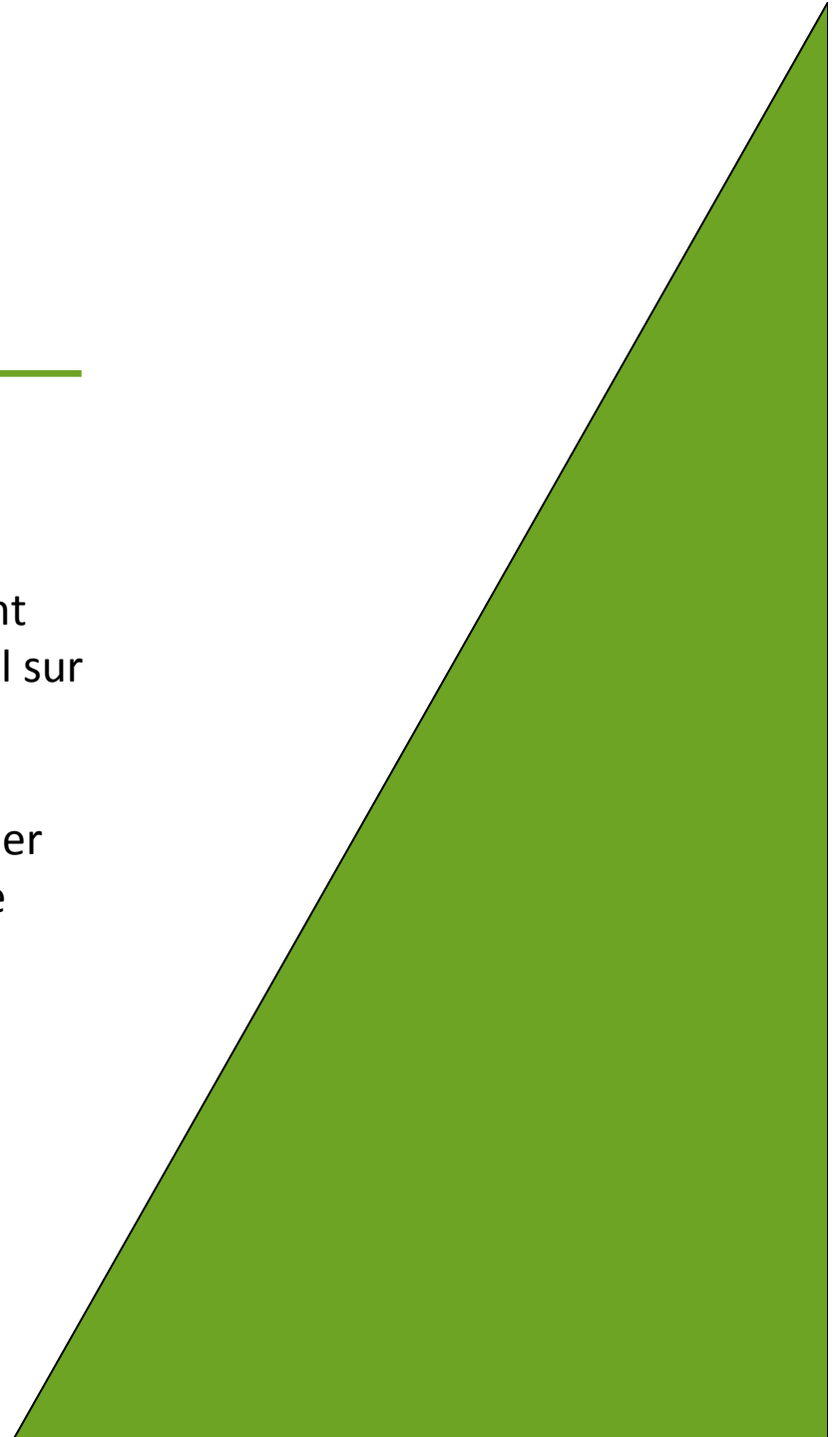
2009

En réponse à la pression populaire, le Gouvernement crée une table de concertation : le Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie du Québec.

Les acteurs du bien-être se réunissent afin d'identifier certaines problématiques et de mettre en place une stratégie concertée.

4 rencontres ont lieu entre mars et juin 2009

anima
QUÉBEC

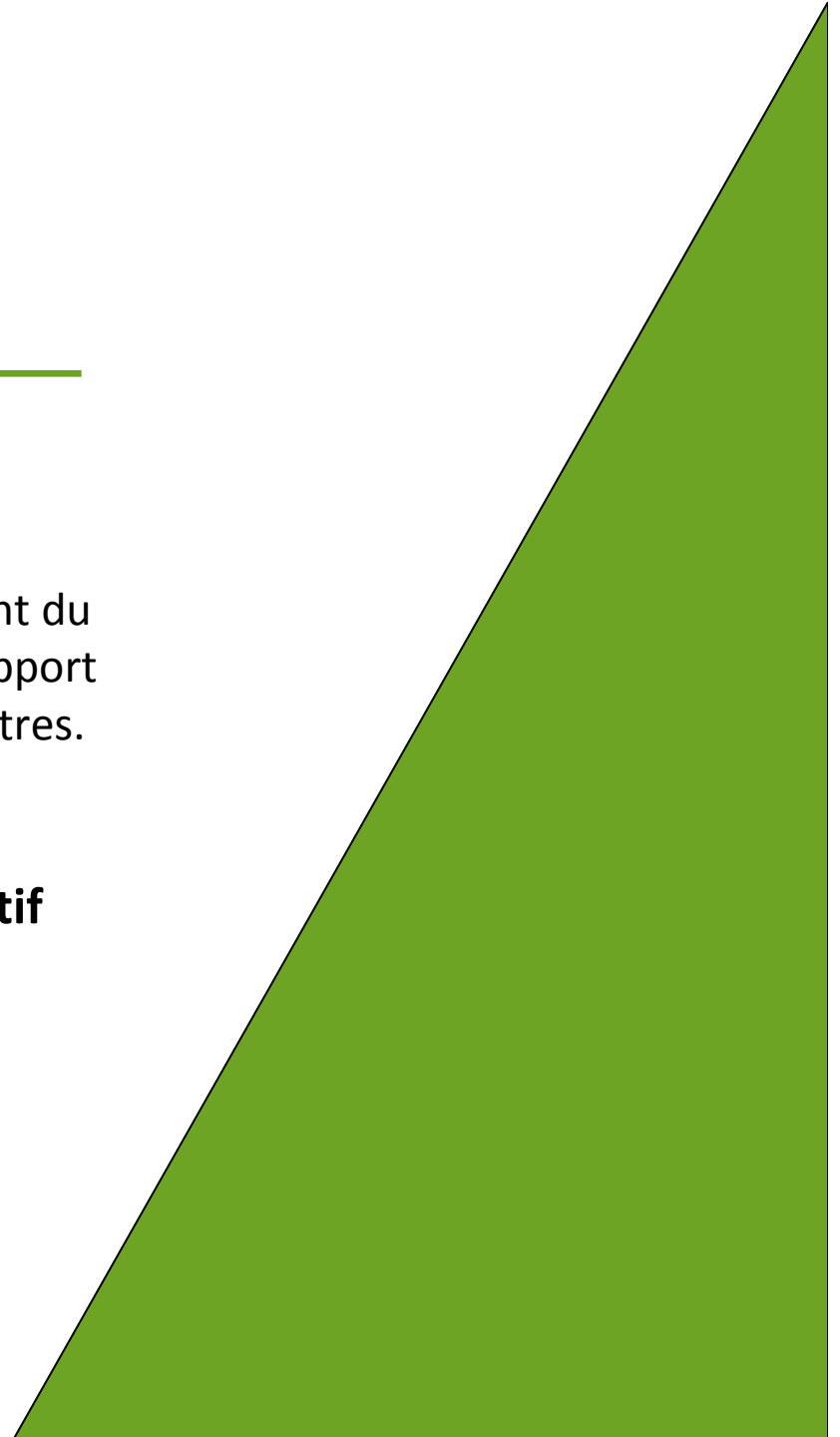


Le *Momentum*

2009

En octobre, le député de Jacques-Cartier et président du Groupe de travail, M. Geoffrey Kelly, dépose son rapport issue des échanges survenus lors des quatre rencontres.

« Malgré la simplicité apparente de la chose, l'expérience prouve qu'il s'agissait d'un objectif ambitieux [...] »



Le Momentum

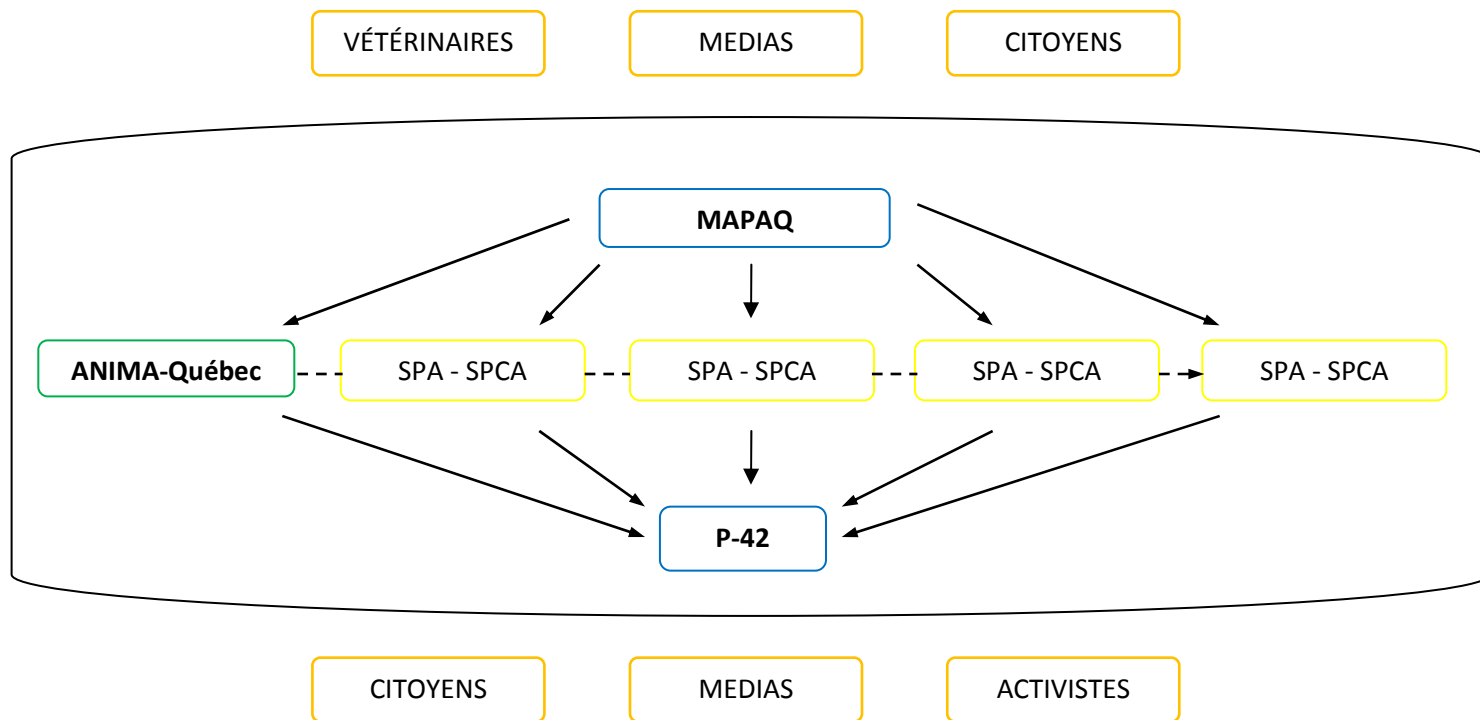
Rapport Kelley

Des mesures mises en place :

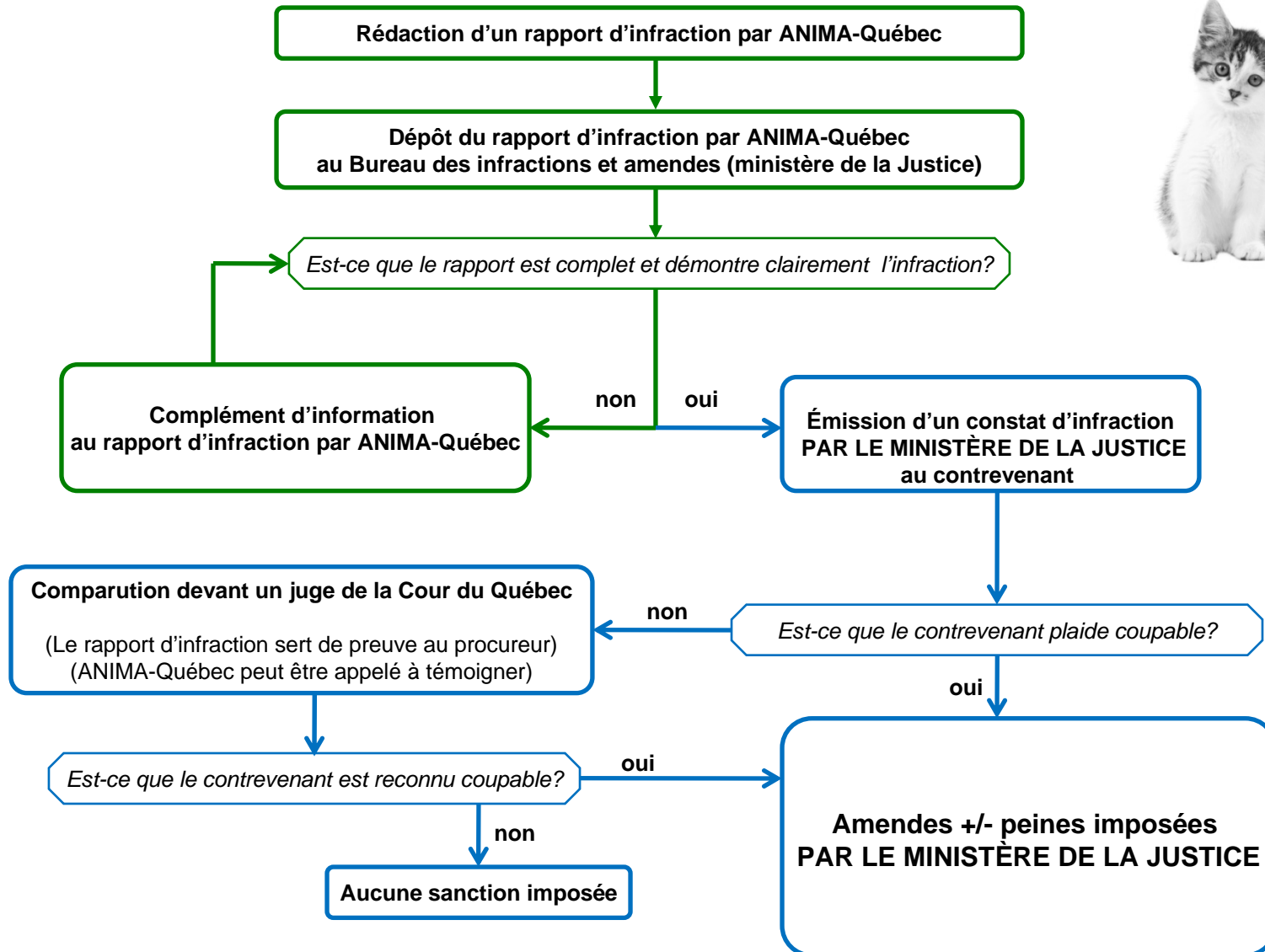
- α Augmentation du nombre d'inspecteurs à la suite de la signature d'ententes avec les SPA-SPCA;
- α programme d'aide financière d'1M \$ pour améliorer les installations d'accueil des animaux des SPA-SPCA;
- α rédaction d'un règlement établissant les normes pour la garde et le soin des animaux de compagnie;
- α modifications de P-42 afin de revoir à la hausse les peines et amendes;
- α poursuite des rencontre du Groupe de travail.



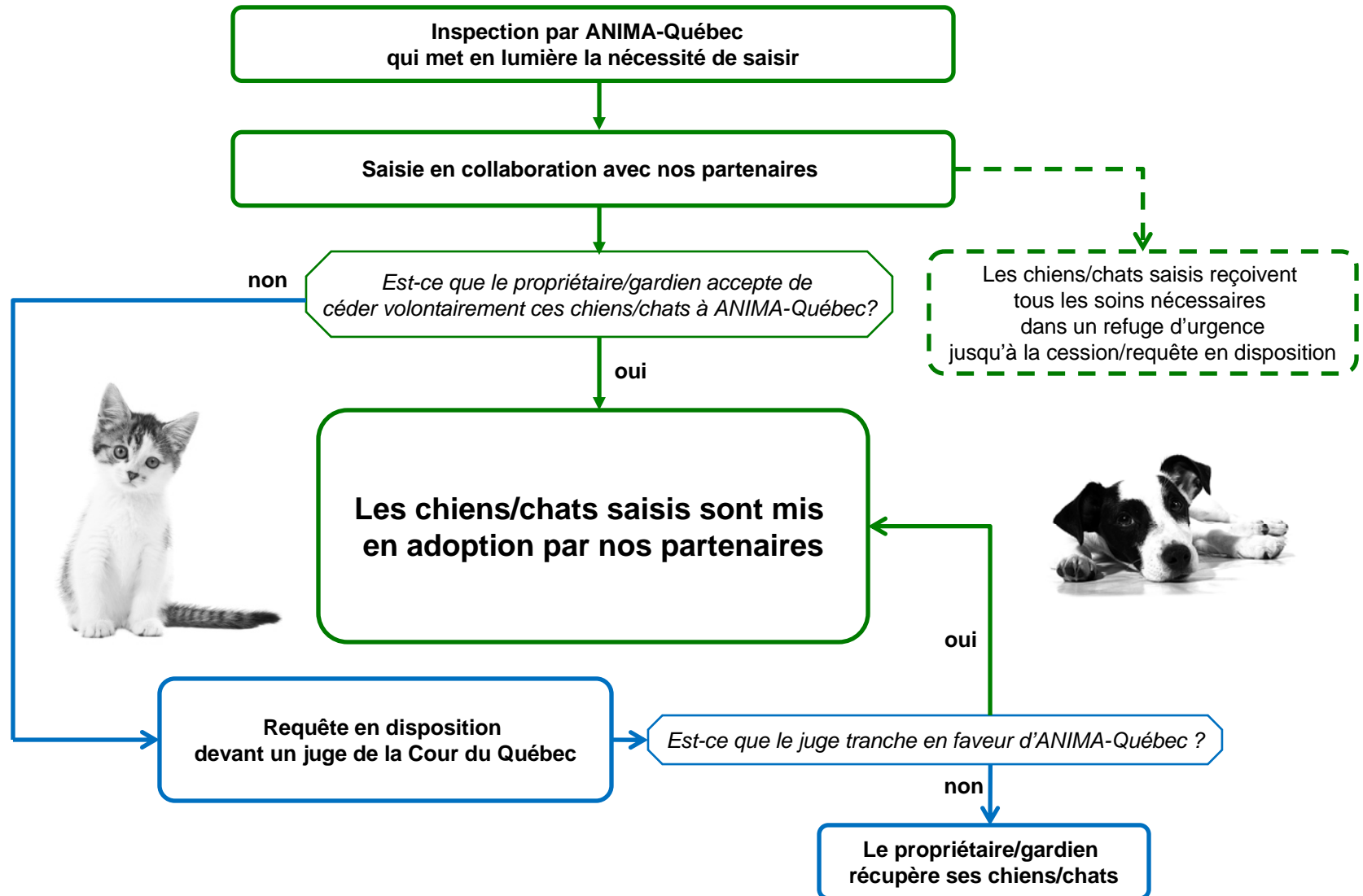
Une nouvelle stratégie



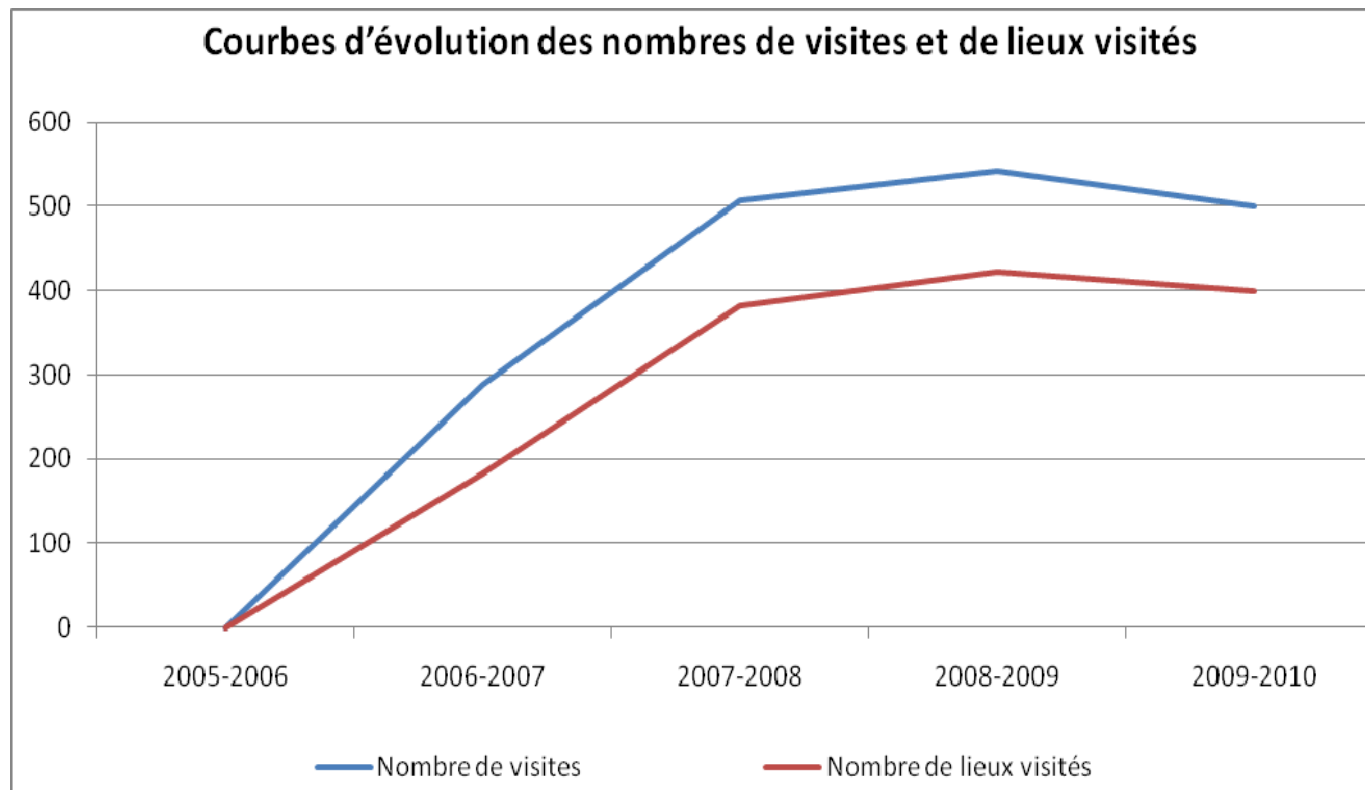
Les procédures à la suite d'une inspection avec infraction(s)



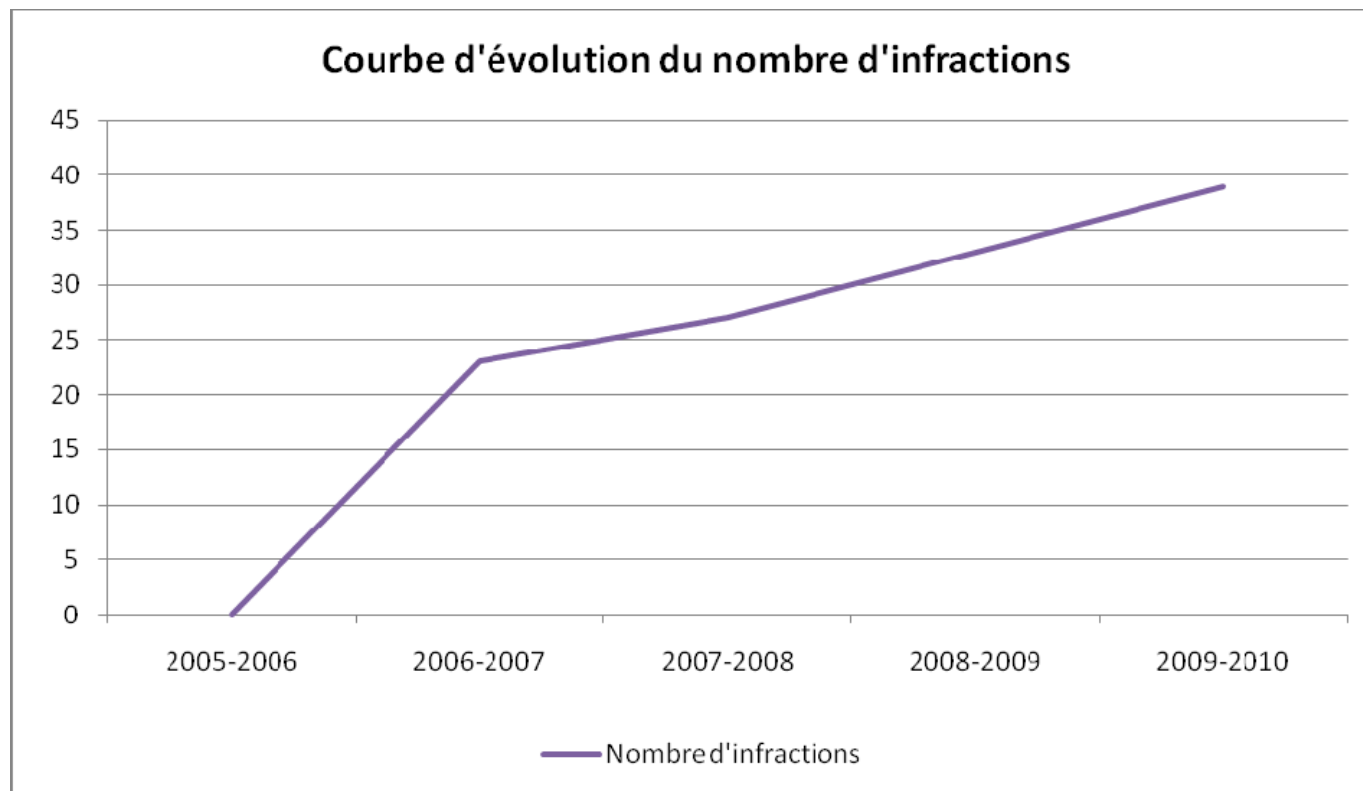
Les procédures d'une saisie



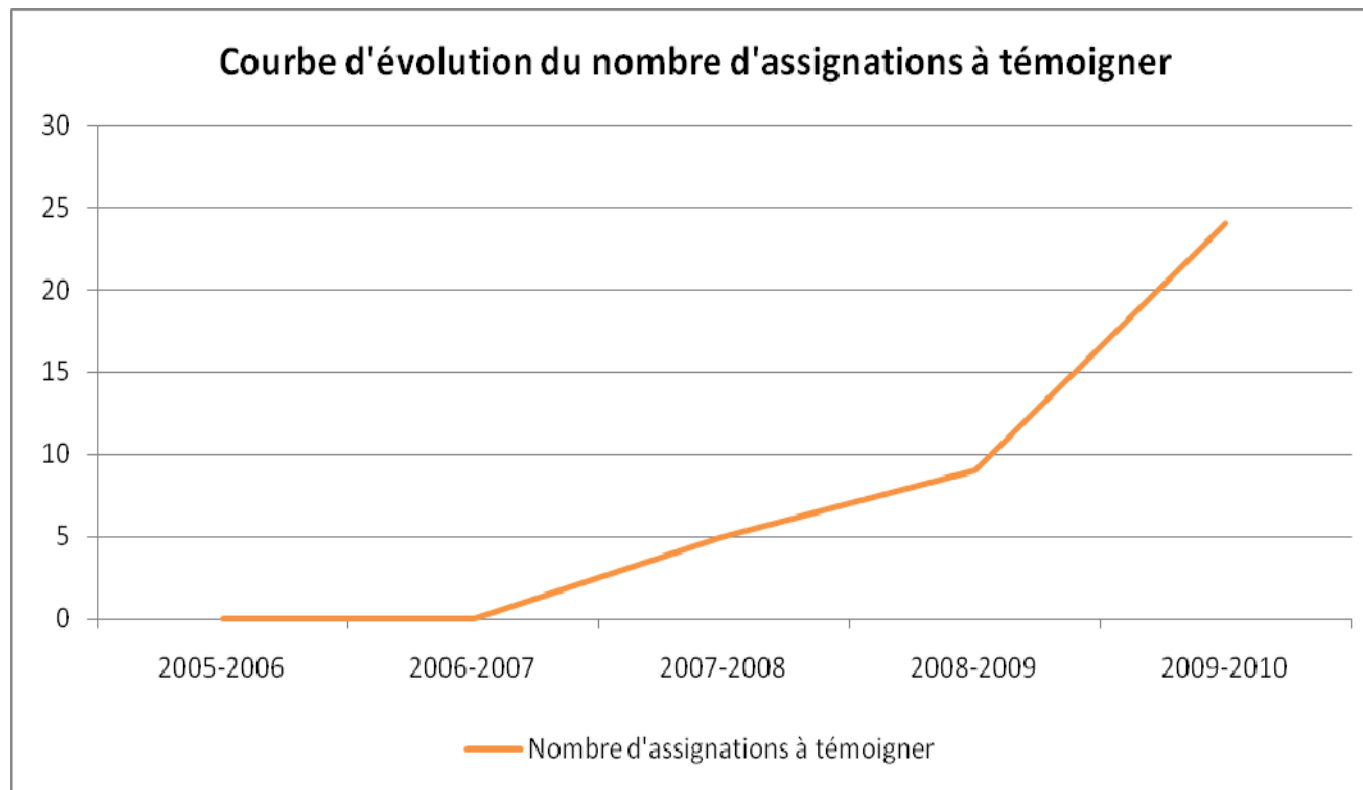
Des actions et des résultats



Des actions et des résultats



Des actions et des résultats



Les vétérinaires rapportent peu les abus

- **Inconfort/ignorance/manque d'informations:**
 - Zone grise entre abus intentionnel ou négligence, sentiment d'incompétence
- **Peur:**
 - Sécurité de l'animal
 - Sécurité personnelle et entourage



Les vétérinaires rapportent peu les abus

- **Inconfort/ignorance**
- **Peur**
- **Inquiétudes:**
 - Bris de confidentialité?
 - Et si j'avais tort?
 - Processus?
 - Ça prend du temps...



Droits et obligations des vétérinaires

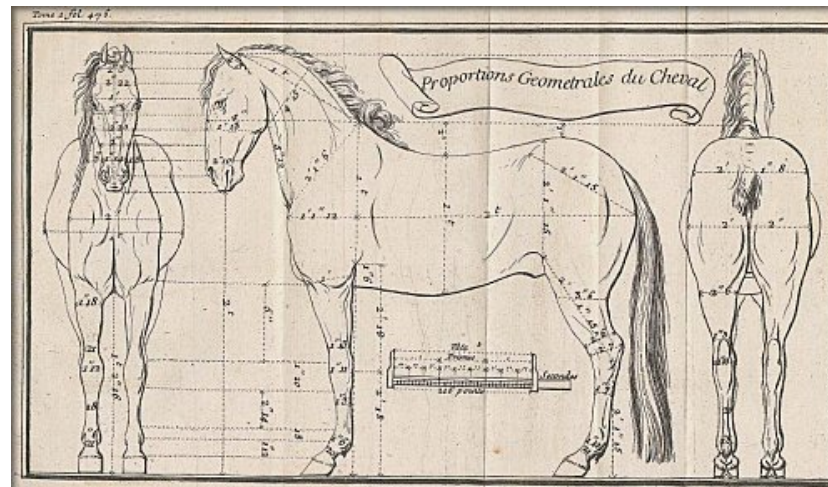
- **Code de déontologie**
 - **Loi sur les médecins vétérinaires**
 - (L.R.Q., c. M-8)
 - **Code des professions**
 - (L.R.Q., c. C-26, a. 87)



Bien-être Animal-Lois/Déontologie

Déontologie médicale:

C'est l'ensemble des lois (des règles) qui régissent les rapports des médecins entre eux, entre les patients et leur médecin ou entre la société et eux



Bien-être Animal-Lois/Déontologie

56. Le médecin vétérinaire doit faire rapport aux autorités compétentes

lorsqu'il constate qu'un animal ou qu'une
population d'animaux a été victime
de mauvais traitements

D. 1149-93, a. 56; D. 364-2008, a. 47

Code de déontologie des médecins vétérinaires

p 13 [OMVQ-Code de déontologie](#)



Bien-être Animal-Rapporter les abus/négligences

- *Animaux ont le droit d'être protégés, c'est notre responsabilité en tant que société*
- *Abus et négligences sont souvent le reflet d'une violence familiale*
- *Pour la sécurité et le bien-être des membres de notre société*
- *Obligation déontologique au QC*
- *Obligation légale*
- *Position de l'AVMA, AAHA et L'ACMV : devoir de rapporter les cas d'abus*



Bien-être Animal-Rapporter les abus/négligences

In a violent family
everyone could be
a victim


AND THAT INCLUDES THE FAMILY PET.
Animal abuse may be a warning sign of a violent home. It may be used as a threat to a spouse, a partner, an elderly parent, or a child. But it's *always* serious. And just like other family members, pets need a safe place to be. That's why The Humane Society of the United States encourages communities to create a Safe Havens for Animals™ program that provides temporary sheltering options for pets.

ANIMAL CRUELTY IS FAMILY VIOLENCE.
To find out more about the connection and about Safe Havens for Animals, contact us.

Promoting the protection of all animals

**THE HUMANE SOCIETY
OF THE UNITED STATES**
2100 L Street, NW, Washington, DC 20037
202-452-1100 • www.hsus.org/firststrike

SUPPORTED BY
THE NATIONAL COALITION AGAINST DOMESTIC VIOLENCE



Bien-être Animal-Rapporter ou Éduquer

- *Cas de négligence peuvent bénéficier d'éducation et de sensibilisation*
**suivis essentiels *focus sur amélioration et pas sur "mauvais comportement du client"*
- *Rapporter les abus évidents/négligences chroniques (Hoarder)*
- *Apparence et attitude des autres membres de la famille*



Bien-être Animal-Rapporter



Bien-être Animal-Rapporter

- *Anamnèse inconsistante, vague*
- *Client consulte plusieurs cliniques*
- *Blessures intentionnelles - multiples fractures-côtes- à différents stades de guérison, ecchymoses-contusions pulmonaires*
- *Abus sexuels- périnée contusions, plaies, saignement rectal*
- *Combats de chiens- cicatrices multiples*
- *Collectionneurs (hoarders)- Cachettes, plaies non-soignées*





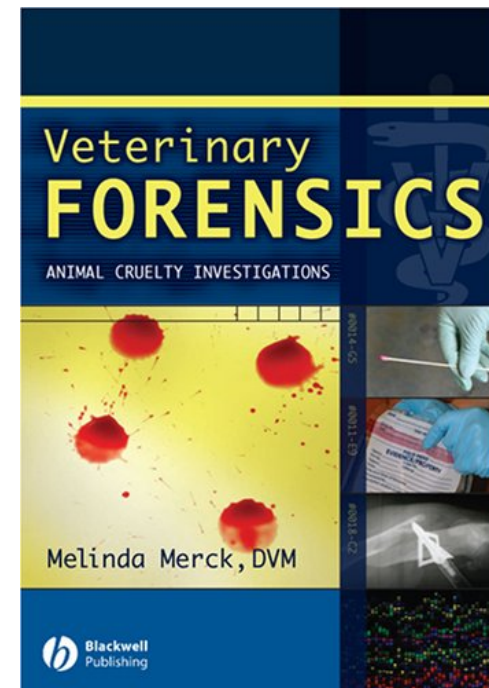
Bien-être Animal-Rapporter

Mieux nous outiller pour reconnaître, dans nos cliniques, les signes de violence que des animaux auraient subie. La documentation est davantage disponible, il s'agit de la trouver et de la faire circuler.

- Dossiers médicaux minutieux et détaillés
- Chaîne de possession des preuves
- ASPCA (American Society for the Prevention of Cruelty to Animals) Soap et autres formulaires
- Radiographies
- Photographies
-

•[Site ACMV recueillir et documenter les preuves](#)

[Rechercher des preuves](#)



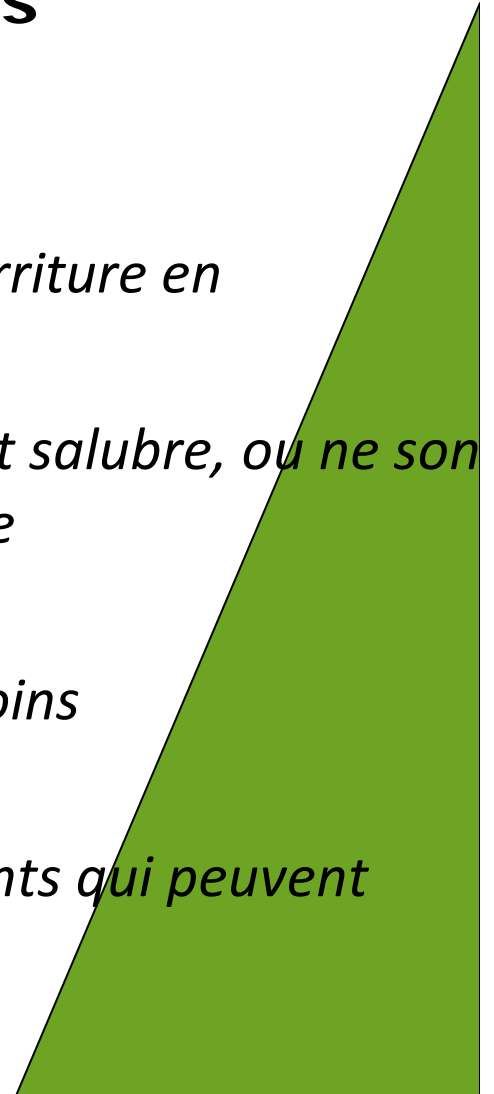
Bien-être Animal-Rapporter



➤ ANIMA-Québec / SPA-SPCA locales

Plaintes relatives à la sécurité et le bien-être des chiens et chats

- *N'ont pas accès à de l'eau potable ou à de la nourriture en quantité et en qualité suffisantes*
- *Ne sont pas gardés dans un habitat convenable et salubre, ou ne sont pas transportés convenablement dans un véhicule approprié*
- *Sont blessés ou malades et ne reçoivent pas les soins de santé requis par leur état*
- *Sont soumis à des abus et à de mauvais traitements qui peuvent affecter leur santé*



Bien-être Animal-Rapporter

- *Police si inquiétudes a propos de la sécurité immédiate des gens/animaux*
- *DPJ si enfants impliqués. Loi sur la protection de la jeunesse*

*“Tout professionnel qui....dans l'exercice de sa profession, a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être considéré comme compromis ...
est tenu de signaler sans délai la situation..”*



Bien-être Animal-Confidentialité-Immunité

➤ Loi sur la protection de la jeunesse

“Les renseignements recueillis ...concernant un enfant ou ses parents et permettant de les identifier sont confidentiels et ne peuvent être divulgués par qui que ce soit...”

1984, c. 4, a. 9; 1994, c. 35, a. 11.

“...Les premier et deuxième alinéas s'appliquent même à ceux liés par le secret professionnel...”



Bien-être Animal-Confidentialité-Immunité

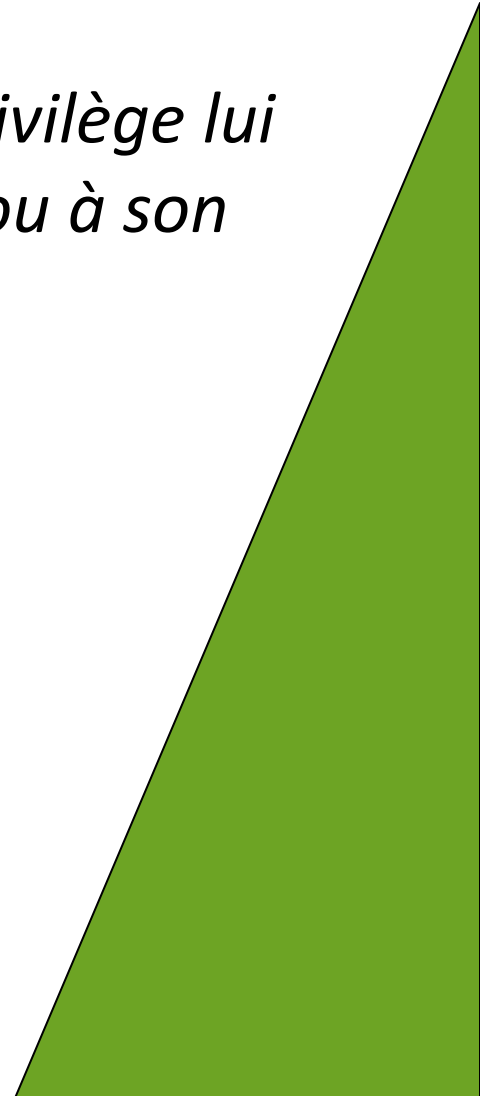
Confidentialité: Propriété d'une information ou de renseignements personnels qui ne doivent pas être divulgués à des personnes ou à des entités non autorisées.

- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1)*

ANIMA-Québec est tenue, dans le cadre de ses activités, à la **confidentialité** dans le traitement de ses dossiers

Bien-être Animal-Confidentialité-Immunité

- **Immunité:** *État de celui qui bénéficie d'un privilège lui permettant d'échapper à une règle de droit ou à son application*



Bien-être Animal-Confidentialité-Immunité

Loi modifiant la Loi sur le soin des animaux du Manitoba :

Modifiée
2009

Rapport du vétérinaire

5.3 Le vétérinaire qui a des motifs raisonnables de croire qu'un animal fait ou a fait l'objet de négligence ou de mauvais traitements, autrement qu'au cours d'une activité acceptée, et que sa santé s'en trouve compromise en fait rapidement rapport au directeur et lui fournit dans les plus brefs délais les renseignements qu'il demande à ce sujet.

Immunité des personnes qui fournissent des renseignements

37.1(2) Bénéficient de l'immunité les personnes qui, de bonne foi, s'acquittent d'une obligation ou donnent suite à une demande en faisant rapport d'une situation ou en fournissant des renseignements sous le régime de la présente loi.

Bien-être Animal-Confidentialité-Immunité

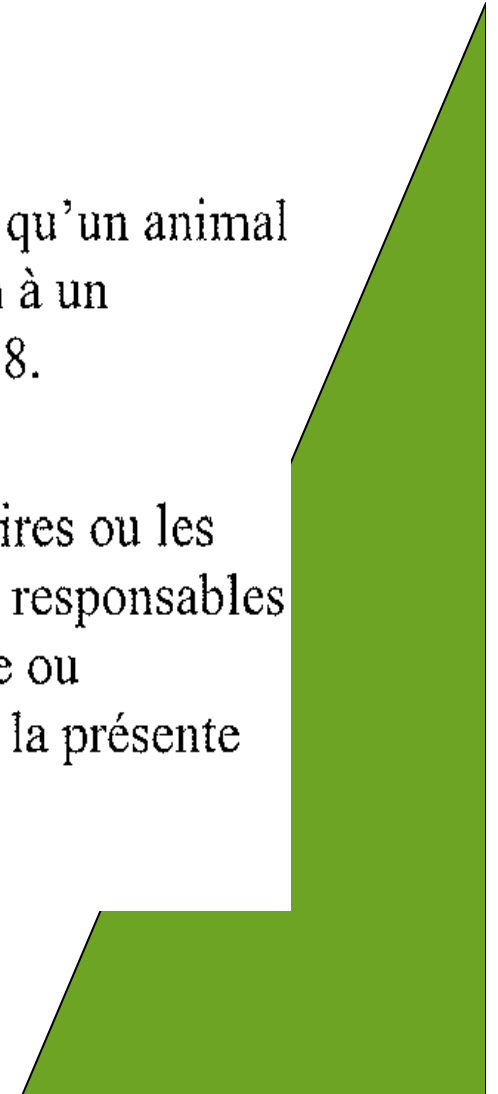
1. *Loi sur la SPCAO* de l'Ontario :

Obligation du vétérinaire de faire rapport

11.3 Le vétérinaire qui a des motifs raisonnables de croire qu'un animal a été ou est maltraité ou négligé fait rapport de son opinion à un inspecteur ou à un agent de la Société. 2008, chap. 16, art. 8.

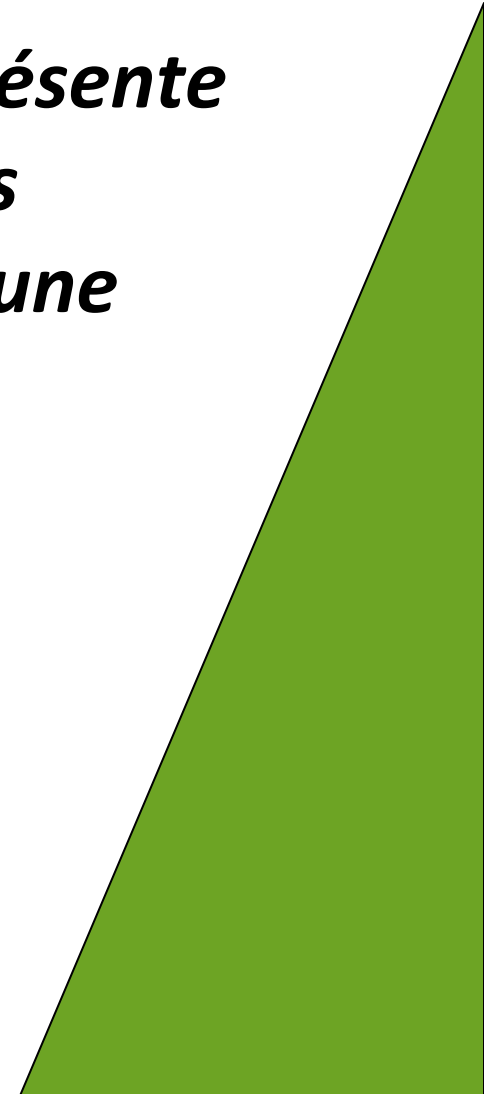
Immunité

19 Les inspecteurs ou les agents de la Société, les vétérinaires ou les membres de la Commission ne sont tenus personnellement responsables d'aucun acte accompli par eux de bonne foi dans l'exercice ou l'exercice prétendu des pouvoirs qui leur sont conférés par la présente loi. L.R.O. 1990, chap. O.36, art. 19.



Bien-être Animal-Pourquoi une priorité?

“Au Québec, le bien-être animal représente plus qu'un devoir pour les médecins vétérinaires et la population; c'est une priorité” (sic OMVQ)



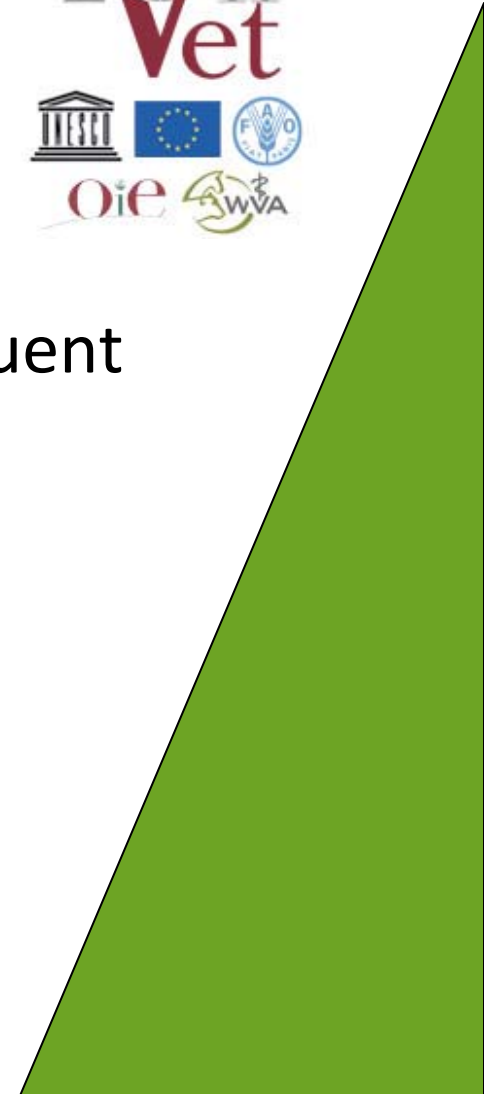
Bien-être Animal-Pourquoi une priorité?

2011 Année des vétérinaires *Une santé - Une médecine*



Depuis 250 ans, les vétérinaires contribuent

- Réduire la faim dans le monde,
- Contrôler les zoonoses,
- Surveiller la qualité des produits alimentaires,
- Recherche biomédicale,
- Favoriser le bien-être animal,
- Protéger l'environnement et la biodiversité.





**ENSEMBLE
CONTINUONS
D'INNOVER POUR LE
MIEUX-ÊTRE
HUMAIN ET ANIMAL**